

Pour tous renseignements complémentaires,  
vous pouvez nous contacter : **41 68 10**

Service Prévention des Risques Professionnels de la CPS



BP 1 Papeete-RP  
98713 Papeete-Tahiti  
Polynésie française  
Tél. : 41 68 10 - Fax : 41 68 62  
www.cps.pf

Avec le concours des étudiants du BTS SP3S du lycée du Taaone



# Guide

d'accompagnement...



...et d'évaluation

# des risques

dans les secteurs sanitaire et social



# Sommaire

Guide d'accompagnement et d'évaluation des risques dans les secteurs sanitaire et social



Introduction 4

**Partie I :**  
**Méthode d'évaluation des risques professionnels** 6

Comment rédiger le Document d'Évaluation des Risques Professionnels (DERP) 9

Exemple de grille d'analyse de risque 12

**Partie II :**  
**Les secteurs sanitaire et social** 14

1 - Risques liés aux manutentions 15

2 - Risques de chute 16

3 - Risques liés aux circulations 19

4 - Risques psychosociaux 20

5 - Risques biologiques 22

**Partie III :**  
**Présentation du projet élaboré par les étudiants du BTS SP3S** 24

Tableau récapitulatif des principaux risques professionnels en crèche par unité de travail 26

## Na tuha'a e toru a teie puta arata'i :

### 1 - Rave'a Hi'opo'ara'a no te araira'a i te mau 'Ati 'Ohipa

E pe'e teie hi'opo'ara'a i te tahi fa'anahora'a tei ha'apāpūhia i roto i na tuha'a e pae e vai nei :

- 1 - Mā'iti i te tahi ti'a ha'apa'o no teie hi'opo'ara'a
- 2 - Hi'ohi'o i te tupura'a o te 'ohipa i ni'a i te vāhi 'ohipara'a,
- 3 - Hi'opo'a-maite i te mau fa'anahora'a ataata,
- 4 - Titi'a i te mau 'ati ia au i te fāito o te fifi e te roara'a o te taime e ruru ai te ta'ata i te fifi
- 5 - Fa'anaho e horo'a i te mau rave'a no te araira'a i te mau 'ati

I muri iho, e ti'a ia fa'a'i i te 'Api Hi'opo'ara'a

E titauhia ia hi'ohi'o-fa'ahou-hia teie hi'opo'ara'a hō'ē a'e taime i te matahiti.

### 2 - Te mau 'ati faufa'a roa i te pae o te mau pu o te 'ea e totiare

- Te mau 'ati i te taime fa'a'ohipara'a i te mau tauiha'a : 'ati e tupu mai ia hā'uti te tino, aore rā ia tamau e ia rahi te 'ohipa i te ravera'a a tupu mai ai i te mau iui tua.
- Te mau pēpē i muri mai i te topara'a
  - te tafifira'a avae
  - te maruara'a mai na ni'a mai
- Te mau 'ati pere'o'o : 'ati pere'o'o i muri mai i te ūra'a te tahi ta'ata i te pere'o'o aore rā i rotopu i te tahi mau pere'o'o
- Te mau 'ati i te pae o te morare e totiare i ni'a i te vāhi 'ohipara'a : te hepohepora'a e te mata'ura'a i ni'a i te vāhi 'ohipara'a, te mau ha'amani-'ino-ra'a i ni'a i te ta'ata i rapae aore rā i ni'a i te vāhi 'ohipara'a
- Te mau 'ati i te pae o te 'ihiora : 'ati ma'i aore rā ta'erora'a

### 3 - Te 'ohipa a te mau piahi BTS SP3S i roto i te mau pū ha'apa'ora'a pepe aore rā tamari'i



# Introduction

« En Polynésie-française, chaque jour, 7 personnes sont victimes d'un accident du travail déclaré ».



## Guide d'accompagnement et d'évaluation des



**Les accidents du travail ont un coût** tant pour la victime que pour l'entreprise. Un salarié accidenté pourrait être dans l'incapacité de travailler à court ou long terme, ne plus jamais pouvoir travailler, devoir changer d'emploi, voire perdre la vie. Cela engendrera pour l'entreprise une perte temporaire ou définitive de salarié compétent, expérimenté et formé. Son remplacement peut prendre du temps et peut avoir un coût important.

**Ces accidents du travail au quotidien peuvent être maîtrisés.** Ce guide s'adresse tout particulièrement **aux décideurs et responsables d'établissements sanitaires et médico-sociaux ainsi qu'aux représentants du personnel.**

## risques dans les secteurs sanitaire et social

Il n'a pas pour objectif de vous donner des solutions toutes faites. Issu d'observations menées sur le terrain, il vous propose une approche méthodologique pour la réalisation de votre évaluation des risques professionnels et des exemples de bonnes pratiques pour vous guider dans vos démarches de prévention des risques professionnels.

Ce guide a été rédigé en partenariat avec les étudiants du BTS SP3S (Service et Prestation des Secteurs Sanitaire et Social) du Lycée Polyvalent du Taaoe.

Dans le cadre de leur formation, ils ont accompagné plusieurs structures de la petite enfance à Tahiti. Ils ont pu observer et analyser les postes de travail. Suite à cette analyse de terrain, ont été identifiés cinq principaux risques pouvant engendrer un accident de travail ou une maladie professionnelle dans ces secteurs d'activité.

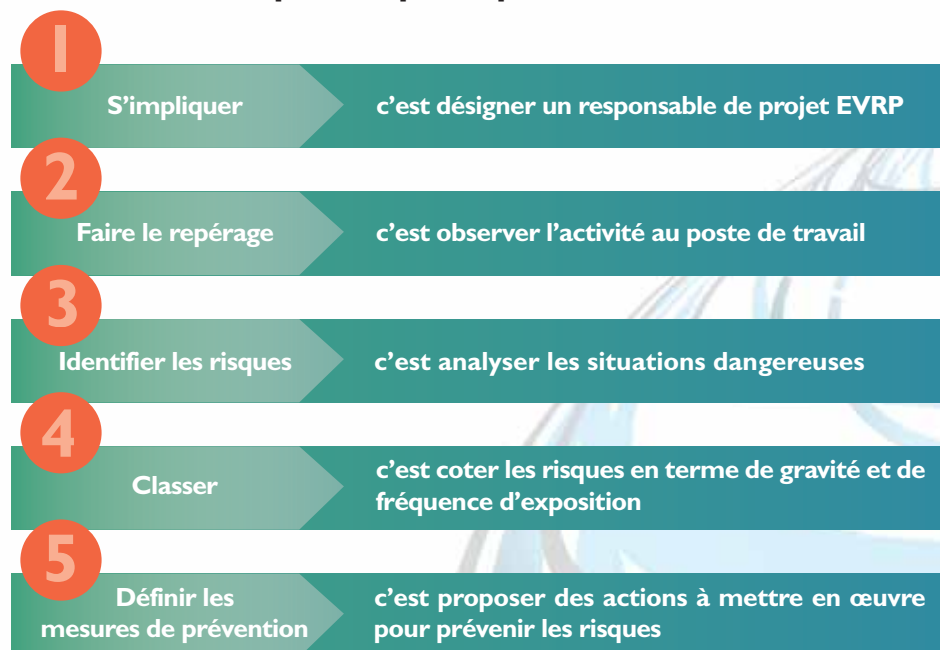
**La première partie du guide présente une méthode d'évaluation des risques professionnels. La deuxième partie cible les principaux risques des métiers des secteurs sanitaire et social. Enfin la troisième partie synthétise les travaux effectués par les étudiants du BTS SP3S dans le milieu de la Petite Enfance.**

**Nota :**  
les métiers des secteurs sanitaire et social étant orientés vers l'aide à la personne, la prévention des risques professionnels doit se faire dans un esprit de respect et de confiance entre la personne aidée et l'intervenant.

# Méthode d'évaluation des risques professionnels (EVRP)



## La démarche d'évaluation des risques se décline en 5 phases principales



### S'impliquer

L'employeur évalue les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs. Il prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'entreprise.

Afin de formaliser le document, l'employeur s'engage à mettre en place les moyens nécessaires. Il est préférable de désigner un référent responsable du suivi et de l'avancement de la démarche.

### Faire le repérage

La démarche commence par un recensement de l'ensemble des données pouvant fournir des informations sur les risques professionnels inhérents à l'activité de l'entreprise. Elle s'appuie sur des connaissances internes, les expériences et les savoir-faire des salariés et, si nécessaire, sur des compétences externes et notamment des branches professionnelles, de la CPS, de la Direction du travail, du Service de santé au travail...

Les principaux supports existants sont les déclarations AT/MP (accident du travail, maladie professionnelle), la liste des postes à risques, les fiches de données de sécurité (FDS) des produits chimiques dangereux, le guide d'évaluation des risques professionnels, le bilan annuel du CHSCT...

### Identifier les risques

Une fois le recensement terminé, l'analyse et l'étude des situations au poste de travail sont menées.

Il s'agira d'établir à partir de l'activité réelle de travail du salarié les principales situations dangereuses auxquelles il est exposé et les dommages pouvant en résulter.

#### Cette analyse se fait soit :

- par activité de travail constituant des groupes de travailleurs homogènes au niveau de l'exposition au risque (poste de travail, service,...),
- par risque (électricité, manutention ...).

### Classer

Quand l'analyse poste par poste et transversale sont faites, il faut classer les risques selon le degré de priorité.

Le classement des risques peut se faire selon la grille de hiérarchisation des priorités (tableau 3). Elle résulte de la cotation du risque par rapport à la gravité des dommages (tableau 1) et de la fréquence d'exposition (tableau 2)

### Définir les mesures de prévention

A la suite de cette évaluation, les actions de prévention sont mises en œuvre conformément aux principes généraux de prévention.

## Gravité des dommages potentiels

Echelle de cotation	Niveau de gravité
<b>FAIBLE (1)</b>	Accident du travail ou maladie sans arrêt de travail. Ex : petite coupure, ecchymose, irritation légère des yeux...
<b>MOYENNE (2)</b>	Accident du travail ou maladie avec arrêt de travail. Ex : coupure profonde, brûlure, commotion, entorse, fracture, dommage nécessitant l'intervention d'un médecin, mais pas forcément des secours d'urgence externes.
<b>GRAVE (3)</b>	Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle. Ex : maladie professionnelle (eczéma récidivant en cas de nouvelle exposition, surdité...) avec séquelles, mais ne pouvant entraîner le décès.
<b>TRÈS GRAVE (4)</b>	Accident ou maladie professionnelle mortels. Ex : le cancer...

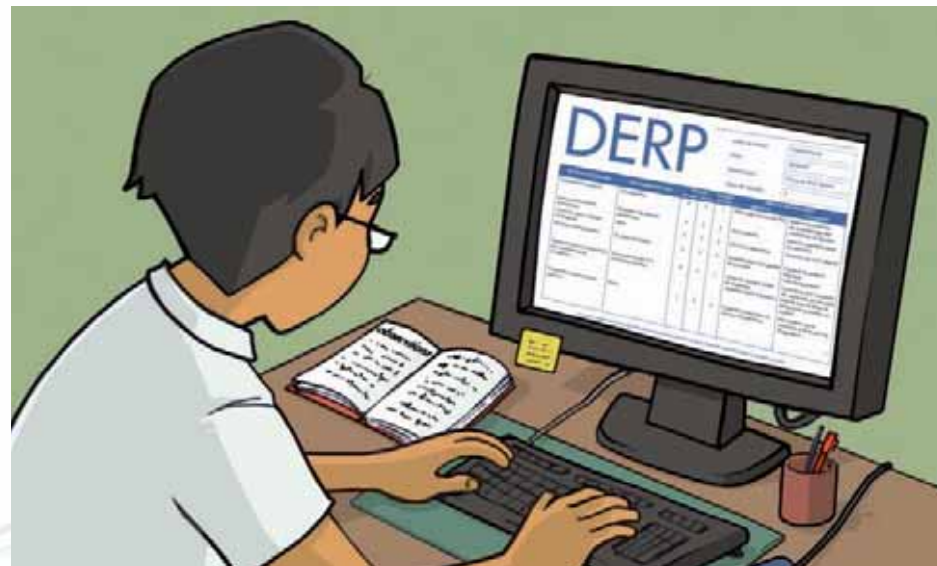
## Fréquence d'exposition des salariés aux dangers

Echelle de cotation	Niveau de fréquence d'exposition
<b>FAIBLE (1)</b>	Exposition quelques jours par an.
<b>MOYENNE (2)</b>	Exposition quelques jours par mois ou quelques semaines par an.
<b>GRAVE (3)</b>	Exposition quelques jours par semaine ou quelques mois par an.
<b>TRÈS GRAVE (4)</b>	Exposition quotidienne ou permanente.

## Grille de hiérarchisation

Gravité	1	2	3	4	Fréquence d'exposition
4				<b>PRIORITÉ 1</b>	
3			<b>PRIORITÉ 2</b>		
2		<b>PRIORITÉ 3</b>			
1	<b>PRIORITÉ 4</b>				

## Comment rédiger le Document d'Évaluation des Risques Professionnels (DERP) ?



Le DERP formalise les résultats de l'évaluation des risques professionnels. L'employeur a le choix dans la manière de présenter le document, le support, le format (papier ou numérique).

C'est l'inventaire des principaux risques identifiés de l'entreprise et notamment ceux liés à l'électricité, à l'utilisation des engins et véhicules, aux substances et préparations dangereuses, aux manutentions manuelles de charges, aux travaux en hauteur, aux équipements de travail comportant des parties accessibles en mouvement.

L'employeur indique également les principales mesures de prévention adaptées pour les risques analysés. Ces mesures doivent être définies selon les **PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION** :

### 1. Éviter les risques

Supprimer le danger ou l'exposition à celui-ci.

### 2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités

Apprécier leur nature et leur importance afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs.

### 3. Combattre les risques à la source

Intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires.

### 4. Adapter le travail à l'homme

Concevoir les postes de travail et choisir les équipements, les méthodes de travail et de production pour limiter notamment le travail monotone, cadencé ou pénible. Par exemple, la phase d'évaluation des risques peut permettre de repérer des plans de travail d'une hauteur inadaptée pour les salariés (entraînant des contraintes importantes et des efforts inutiles). Ce plan peut être surélevé ou abaissé pour diminuer le risque d'atteintes ostéoarticulaires.

### 5. Tenir compte de l'évolution de la technique

Assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles.

### 6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui l'est moins

Éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres (le remplacement d'un produit cancérigène par un produit moins nocif, ou l'utilisation de peintures sans solvant, par exemple).

### 7. Planifier la prévention

Intégrer dans un ensemble cohérent la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'environnement. En cas d'intervention de plusieurs entreprises sur un même lieu, organiser la prévention en commun.

### 8. Prendre des mesures de protection collective

L'employeur doit donner la priorité aux mesures de protection collective. L'utilisation des équipements de protection individuelle intervient uniquement en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes.

### 9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Donner aux salariés les informations nécessaires à l'exécution de leurs tâches dans des conditions de sécurité optimales.

Il s'agit notamment de leur fournir les éléments nécessaires à la bonne compréhension des risques encourus et ainsi de les associer à la démarche de prévention. Ces principes doivent être mis en œuvre en respectant les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention.

Source : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

### La mise à jour

Le document d'évaluation des risques professionnels devrait être mis à jour au moins une fois par an, et en cas de décision d'aménagement important affectant les conditions de travail ou d'information nouvelle concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail (déménagement, nouvelle machine, découverte de la nocivité d'un produit...). Le suivi des actions organisées pour valider les réalisations prévues alimente cette mise à jour.

### Pour conclure

L'évaluation des risques a pour premier objectif l'inventaire des principaux risques. Cela permet de définir des actions correctives ou de remise en conformité dans une logique de surveillance et de maintien de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Le document d'évaluation des risques professionnels formalise la démarche de l'employeur quant à la prévention de la santé et de la sécurité de ses employés. C'est un outil de progrès dans l'entreprise tant sur le plan humain qu'économique. C'est aussi un premier pas vers une éventuelle normalisation OHSAS 18001 concernant le management de la santé et la sécurité sur les lieux de travail.



## Ce que dit la loi

(Article Lp 4121-1 et suivants du code du travail relatifs aux obligations de l'employeur en matière de prévention)

L'employeur ou le chef d'établissement prend les mesures de prévention des risques professionnels, d'information et de formation les mieux adaptées pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs présents dans l'établissement, y compris les travailleurs temporaires et les travailleurs indépendants.

A cet effet :

1. Il évalue les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.
2. Il prend les mesures appropriées pour assurer l'information des travailleurs sur les risques auxquels ils sont exposés et sur les moyens de protection mis en place.

Les mesures concernant la sécurité, l'hygiène et la santé au travail ne doivent entraîner aucune charge financière pour les travailleurs.

Pénalités :

Les infractions aux dispositions de l'article Lp 4121-5, prévoyant le document d'évaluation des risques, sont punies d'une amende administrative dont le montant ne peut dépasser celui prévu pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe.

Utilisation de produits  
de nettoyage corrosif

Risque d'intoxication par  
inhalation



## Exemple de grille d'analyse de risque

Situation dangereuse	Risques	Dommages éventuels	Estimation du risque		Niveau de priorité	Mesures de prévention	
			Gravité	Probabilité		Existantes	À proposer
Un salarié aide un malade pour se lever de son lit	Manutention manuelle	Douleurs lombaires	3	4	2	Aucune	Installer une aide à la manutention mécanique sur le lit
Utilisation de produits de nettoyage corrosif	Intoxication par inhalation	Brûlure, irritation, blessures	3	3	2	Aucune	Substituer le produit par un produit non dangereux ou moins dangereux
Une prise électrique est située près d'un tuyau d'eau	Électrisation, électrocution	Brûlure, blessures	4	4	1	Aucune	Déplacer la prise électrique vers une zone sèche

« L'évaluation des risques professionnels doit prendre en compte les spécificités de l'entreprise. En effet, elle permet de recenser les situations de travail insatisfaisant et de faire la cotation des risques pour avoir l'ordre de priorité de mise en place des actions de prévention. »



# Les secteurs sanitaire et social

Cette partie présente les 5 principaux risques professionnels dans les secteurs sanitaire et social ainsi que les moyens de prévention pouvant être mis en œuvre. Les métiers des secteurs sanitaire et social sont de plusieurs ordres.

Ils peuvent être :

- en rapport avec l'hygiène et le confort du logement : entretien de la maison et travaux ménagers ; petits travaux de jardinage et de bricolage ; préparation de repas et livraison de courses à domicile ;
- en rapport avec des soins à la personne : garde d'enfants ; assistance aux personnes âgées ou handicapées (y compris promenades, transports, soins esthétiques actes de la vie courante) ; garde-malade (à l'exclusion des soins qui sont réalisés par du personnel soignant) ;
- en rapport avec une activité pédagogique ou administrative : soutien scolaire ; assistance informatique ; assistance administrative (courrier, factures, déclarations fiscales...).

Le personnel intervenant apporte une écoute, des informations, des aides, des conseils et un accompagnement pour prévenir et modérer les déséquilibres psychologiques, économiques ou délictueux et favoriser l'insertion sociale ou professionnelle.

## Les 5 principaux risques professionnels dans les établissements sanitaire et médico-social

- 1 - Risques liés aux manutentions
- 2 - Risques de chute
- 3 - Risques liés aux circulations
- 4 - Risques psychosociaux
- 5 - Risques biologiques



## I - Risques liés aux manutentions manuelles, aux postures et gestes répétitifs

- Postures contraignantes
- Efforts physiques intenses et/ou répétitifs
- Écrasements, chocs

Risque d'accident ou de maladie professionnelle au niveau du dos, des bras, des jambes...



### Situations à risque

1. Des manutentions de charge de masse unitaire élevée (plus de 25 kg) et/ou effectuées de façon répétitive et à cadence élevée.
2. Des manutentions difficiles, contraintes posturales liées à une charge de grande dimension, des arêtes vives...
3. Des efforts manuels répétés ou constants.
4. Des tâches imposant des gestes répétitifs.
5. Des tâches imposant le maintien prolongé dans une posture : bras en hauteur, dos en torsion...



## Exemples :

Dans les secteurs sanitaire et social, les manutentions manuelles concernent :

- le déplacement de mobilier, d'appareils électroménagers, le soulèvement, le déplacement, le maintien, le transport des personnes aidées, lors de l'aide à la toilette, au coucher, à l'alimentation, à l'habillage...
- les activités ménagères courantes peuvent aussi conduire à l'adoption de postures contraignantes (à genoux, accroupie, penchée en avant...).
- les activités de lavage, repassage, nettoyage de vitres... sont à l'origine de gestes répétitifs des membres supérieurs.

**Ces situations de travail exposent les salariés à des TMS\*, des douleurs dorsales ou des traumatismes suite à des écrasements ou des chocs.**

\* Les TMS (Troubles musculosquelettiques) sont des pathologies multifactorielles professionnelles touchant les muscles, les tendons, les nerfs et entraînant de la douleur, de la raideur, de la maladresse, de la perte de force, une gêne fonctionnelle.

## Mesures de prévention :

La prévention des risques liés aux manutentions et postures repose sur des mesures techniques, organisationnelles et humaines.

- **Sur le plan technique** : les améliorations possibles sont la mise en place de plan de travail avec hauteur adaptée ou réglable (pour personne handicapé), de potence au dessus du lit pour soulever les personnes aidées et quand cela est nécessaire, des aides au lever, au coucher, aux déplacements vers la salle de bain (toilette, bain)...
- **Sur le plan organisationnel** : la définition des procédures d'utilisation des moyens techniques permet de vérifier l'adéquation entre les moyens mis en place et la configuration des locaux afin que le type d'activité soit adapté aux modalités de réalisation.
- **Sur le plan humain** : des formations à cet effet existent et doivent être suivies et répétées, plus particulièrement pour le matériel spécifique à la manutention des personnes.

## 2 - Risques de chute (de plain-pied ou de hauteur)

### Chute de plain-pied

Risque d'accident qui résulte du contact brutal d'une personne avec le sol ou un objet (appareil, meuble, machine...) au cours de la chute de sa hauteur.



### Situations à risque

1. Sols glissants à cause des produits répandus (eau, huile, gazole, détritrus,...), à cause des conditions climatiques (pluie,...).
2. Sols inégaux (petite marche, estrade, rupture de pente,...).
3. Sols défectueux (revêtement dégradé, aspérité, trou, dalle descellée,...).
4. Passages encombrés par l'entreposage d'objets divers : tuyau flexible, rallonge électrique, cartons, palettes, câbles informatiques...

### Exemple :

Le risque de chute peut provenir de la présence de dénivelés, d'escalier, de tapis, de sol en mauvais état, glissants, encombrés, de la présence d'animaux, d'un mauvais éclairage...

### Mesures de prévention :

La prévention des risques liés aux manutentions et postures repose sur des mesures techniques, organisationnelles et humaines.

- **Veiller à ce que tout soit en ordre** (une place pour chaque chose et chaque chose à sa place).
- **Porter des chaussures adaptées.**
- **Veiller à adopter un éclairage suffisant.**
- **Remplacer les revêtements de sol** endommagés ou souillés, changer les ampoules...
- **Limiter dans la mesure du possible les marches ou les ruptures de niveau.**  
À défaut ils devront être signalés.

## Chute de hauteur

Risque d'accident qui résulte du contact brutal d'une personne avec le sol ou un objet (appareil, meuble, machine...) au cours de la chute d'une hauteur.

Ces accidents peuvent avoir des conséquences très graves d'autant plus que le dénivelé est grand.



### Situations à risque

1. Zones présentant des parties en contrebas (escalier, passerelle, quai, fosse, cuve, trémie, trappe de descente,...).
2. Moyens de fortune pour accéder à un point haut (chaise, carton, empilement d'objets divers, rack de stockage,...).

### Exemple :

Certaines interventions peuvent nécessiter des travaux en hauteur (nettoyage de vitres, changement d'ampoule...). Les salariés ne disposent pas toujours d'équipement adapté, ils se contentent donc d'une simple chaise ou d'un escabeau.

Les conséquences peuvent être graves (fractures, traumatisme crânien...).

### Mesures de prévention :

Utiliser des moyens d'intervention adaptés permettant un appui complet et stable du pied tel que :

- un **marche pied** ne comportant pas plus de deux marches.
- une **plate-forme** individuelle roulante, ou tout autre dispositif d'efficacité équivalente.

## 3 - Risques liés aux circulations

Risque d'accident résultant du heurt d'une personne par un véhicule (moto, auto, camion, chariot de maintenance,...) ou de la collision de véhicule entre eux ou contre un obstacle.

Les conséquences sont d'autant plus graves que l'énergie mise en jeu est importante (masse, vitesse).



### Situations à risque

1. Contraintes liées à l'organisation du travail et aux déplacements : rémunération à la course, pression du temps.
2. Contraintes de communication : pendant la conduite (vini, CiBi,...), utilisation du véhicule comme bureau mobile.
3. Véhicules insuffisamment équipés, aménagés.
4. Véhicules en mauvais état (freins, pneus, direction, feux de signalisation,...) ou non entretenus.

### Exemple :

L'exposition au risque routier est quotidienne pour les salariés des secteurs sanitaire et social. Les déplacements sont fréquents souvent sur de petits trajets (course, promenade, ...).

## Mesures de prévention :

- **Organiser les déplacements** pour réduire les trajets et optimiser les plannings.
- **Analyser les moyens de transports utilisables**, et si nécessaire mettre un véhicule à disposition.
- **Informers et former les salariés** à la prévention des risques de la circulation.

Au moment de l'achat ou de la location, s'assurer que le véhicule est doté des équipements de sécurité (système de freinage par assistance électronique, airbags, limiteur de vitesse réglable et modulable...), assurant la protection des salariés quelle que soit la place occupée dans le véhicule.

## 4 - Risques psychosociaux

- **Stress au travail**
- **Situations de violences externes** (insultes, menaces,...) ou internes (conflits,...).

Ils se traduisent par un mal être et une souffrance mentale et physique.

Calme toi ....  
Ne stresse pas,  
ne stress pas...



## Situations à risque

1. **Travail de nuit, en équipes, le week-end avec des astreintes, à des horaires décalés, fractionnés, irréguliers.**
2. **Travail où les jours de repos sont variables, Imposés.**
3. **Travail où les salariés sont insuffisamment informés ou préparés.**
4. **Situations exposées aux agressions verbales et/ou physiques au sein de l'entreprise (salarié/salarié, salarié/employeur, salarié/client).**

## Exemple :

Dans les secteurs sanitaire et social, on retrouve ces situations lors de :

- la multiplicité des tâches, qui peuvent entraîner une charge mentale importante,
- les relations qui sont selon les cas, faciles et attachantes, ou difficiles avec des personnes âgées méfiantes, autoritaires, agressives (refus de modifier une habitude, peur d'être volée, de laisser quelqu'un intervenir dans la maison...), ou bien désorientées (perte de mémoire, ...).
- des relations difficiles qui peuvent parfois survenir avec certaines familles.
- la gestion de la fin de vie ou de moments affectifs importants.

## Mesures de prévention :

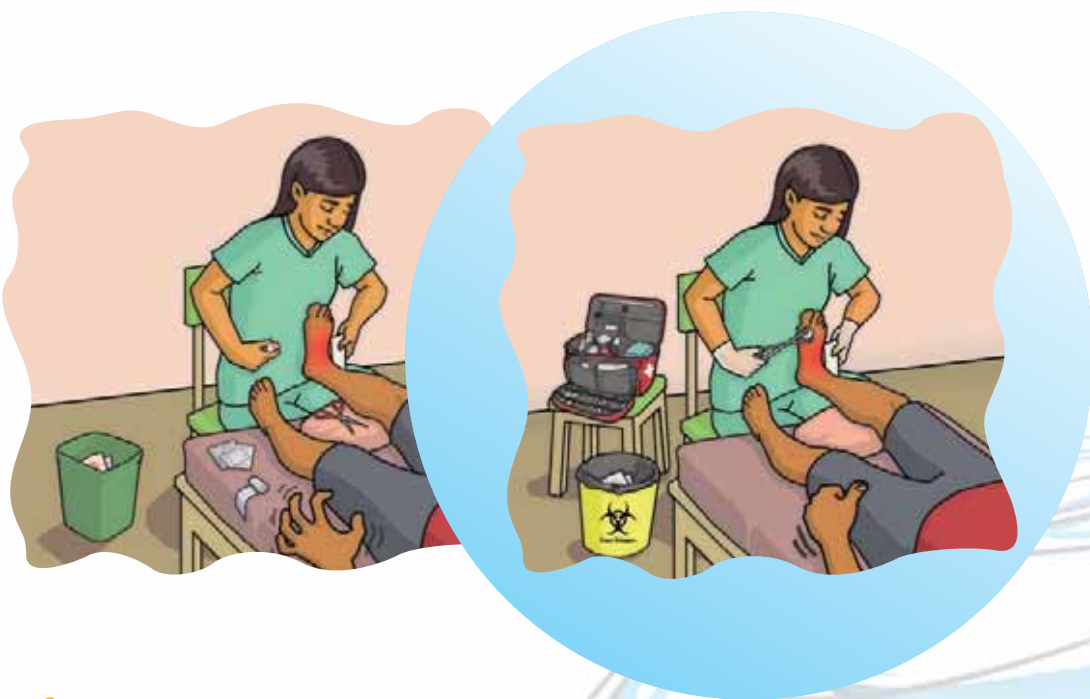
L'organisation du travail, la formation, le travail collectif et le soutien de la hiérarchie permettent de prévenir ou de limiter les risques psychosociaux.

- **L'organisation du travail** doit prendre en compte la vie sociale du salarié, par exemple en limitant le travail le week-end, le dimanche et les jours fériés. Les horaires doivent prendre en compte les besoins des personnes aidées, mais aussi limiter la perturbation de la vie sociale des salariés. Le respect des plages de repos compensateur et le libre choix du temps partiel sont aussi fondamentaux.
- **La formation initiale puis continue** concernant les aspects psychologiques de ces fonctions est nécessaire. Elle permet de comprendre les troubles du comportement liés au vieillissement et de réagir au mieux. Elle permet aussi aux salariés de savoir conserver ses « distances » pour se préserver des conséquences d'un attachement trop grand.
- **Le travail collectif** en réseau permet de rompre l'isolement professionnel des salariés, isolés pendant ses interventions auprès des personnes aidées. Il est donc indispensable que les salariés disposent d'un endroit où ils puissent exprimer régulièrement leurs problèmes professionnels à des collègues et avoir des échanges sur la façon de surmonter les difficultés. Des réunions régulières sont donc nécessaires.
- **L'encadrement** peut aider les salariés à surmonter certaines difficultés relationnelles et certaines situations entraînant une charge psychoaffective élevée. Il est par ailleurs nécessaire de prévoir des procédures d'appels téléphoniques pour les situations d'urgence, et de définir clairement les tâches confiées et le rôle des autres intervenants (famille, infirmières, aide-soignante, femme de ménage).

## 5 - Risques biologiques

Infection, maladie ou intoxication résultant de la présence de microorganismes (virus, bactéries, moisissures,...).

Le mode de transmission se fait par contact avec la bouche, le nez, ou la suite de blessures de la peau. Les conséquences sont très graves dans certaines activités professionnelles. Certaines de ces maladies peuvent être mortelles.



### Situations à risque

1. Être en contact avec des animaux.
2. Être en contact avec des produits contaminés solides (déchets,...), liquides (eaux usées,...) ou en suspension dans l'air (fumées,...).
3. Être au contact de personnes en milieu hospitalier, infirmerie,...
4. Être au contact de personnes malades.

### Exemple :

De nombreux agents infectieux et parasitaires peuvent être en cause, en fonction de la situation médicale de la personne aidée mais également de son environnement (présence d'animaux, habitation ancienne) ; les agents infectieux sont des bactéries (staphylocoques, streptocoques, bacille tuberculeux...), des virus (grippe, zona, hépatite B et C, infection par le VIH...), des champignons (mycoses).

Les voies de contamination possibles sont la voie respiratoire (émission de gouttelette lors de la parole, toux,...), la voie cutanée (blessure par un objet souillé, aiguille « traînante », contact avec une plaie infectée, un ulcère de jambe... manipulation du linge, des ordures ménagères...), la voie digestive (par l'intermédiaire des mains ou d'un objet souillés portés à la bouche), le contact avec des animaux éventuellement présents, soit par contact direct, soit par morsure.

### Mesures de prévention :

- **Lavages de mains fréquents**, systématiques après certains gestes.
- **Port de vêtement dédié (blouse) au travail**, nettoyé régulièrement et séparément des vêtements de ville.
- **Vaccination (tétanos, grippe, hépatite B...)** à définir avec le médecin de ville.

### En fonction de la personne âgée ou handicapée (dépendante) :

- **Utilisation de gants pour** les aides à la toilette, la manipulation d'objets éventuellement contaminés, la manipulation du linge sale...
- **Utilisation de pinces pour les pansements**, le cas échéant, de sacs pour conditionner les déchets.

### Si la personne aidée contracte une maladie contagieuse :

Tuberculose par exemple.

- **Avertir immédiatement le médecin du travail** afin qu'il prenne les mesures nécessaires.
- En cas de coupures ou piqûre avec du matériel en contact avec du sang ou d'autres liquides biologiques (aiguille, seringue...) prévenir le médecin du travail ou le médecin traitant en cas d'absence de celui-ci.
- Demander au médecin traitant de la personne aidée de donner toutes les informations utiles.

# Présentation du projet élaboré par les étudiants du BTS SP3S

En octobre 2012, le Ministère de l'Éducation, le lycée Polyvalent du Taaone et la Caisse de Prévoyance Sociale ont signé un avenant à leur convention de partenariat.

Cet avenant engage les étudiants du BTS2 SP3S à apporter leur aide, leur accompagnement aux établissements du secteur de la petite enfance de Tahiti (crèches et garderies), pour la réalisation de leur document écrit d'évaluation des risques professionnels, obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Durant une période de 3 semaines (du 4 au 26 octobre 2012), les étudiants du BTS2 SP3S ont été amenés à accompagner les structures de la petite enfance pour effectuer leur travail d'évaluation des risques professionnels.

## Ce travail s'est déroulé en 2 étapes :

1

**Une phase d'observation** lors de visites des étudiants dans les crèches et garderies (en moyenne 3 visites par binômes). Les travaux d'observations ont été effectués par unité de travail (cuisine, salle d'activité, salle de bain...). Les étudiants avaient des entretiens avec les directeurs et directrices des structures mais aussi avec les salariés (2 à 25 salariés en moyenne) pour s'informer sur les conditions de travail des salariés. Les étudiants ont visités 10 structures durant cette période.

2

**Une phase de rédaction** : les étudiants ont restitué aux dirigeants des structures leur travail sous forme d'un rapport écrit présentant les principaux risques qu'ils avaient identifiés et des propositions de mesures de prévention à mettre en place.

## Présentation du BTS Service et Prestation du Secteur Sanitaire et Social (SP3S).

Le BTS SP3S  **vise à former en 2 ans**  des collaborateurs d'une  **structure sanitaire, sociale, médico-sociale ou socio-éducative**  appelés à gérer la demande et le besoin de l'utilisateur, à coordonner et à animer une équipe, à organiser et à promouvoir les activités d'une structure.

Les titulaires de ce BTS peuvent exercer en qualité :

- **de gestionnaire conseil ;**
- **de conseiller d'action sociale** dans les organismes de protection sociale complémentaire ;
- **d'assistant médical** dans les centres de lutte contre le cancer ;
- **de coordonnateur d'activités sociales** auprès des familles, des personnes handicapées, des personnes âgées, des enfants ;
- **de coordinateur de secrétariat** de services médicaux...

Ils peuvent aussi assurer la responsabilité d'un secteur en service d'aide à domicile, par exemple.

Ces différents métiers offrent de nombreux débouchés dans les organismes de protection sociale (caisses d'allocations familiales, mutuelles), les établissements et services sanitaires (structures de soins, services d'infirmiers à domicile...)



# Tableau récapitulatif des principaux risques professionnels en crèche par unité de travail



Unité de travail	Nature du risque	Exemple de situations dangereuses	Mesures de prévention	
			Existantes	A proposer
La salle d'activité	Risques liés aux manutentions manuelles	Les salariés ramassent les jouets éparpillés au sol 3 fois par jour	Faire participer les enfants au ramassage des jouets	L'utilisation d'un balai antistatique
		Les salariés sont assis par terre ou sur des chaises d'enfants	Aucune	Mettre à disposition des chaises /des bancs adaptés à leur taille
		Les salariés portent les enfants d'un point à un autre	Porter les enfants uniquement en cas de nécessité	Formation PRAP (Prévention des risques liés à l'Activité Physique)
		Les salariés restent debout pendant longtemps (pendant les activités)	Chaise de détente	Utilisation de chaise adaptée au salarié
	Chute de plain pied	Les salariés enjambent une barrière (qui sépare la cuisine de la salle à manger)	Aucune	Mettre à disposition des barrières coulissantes
		Les salariés se déplacent alors que les jouets sont éparpillés au sol	Aucune	Rangement des jouets après utilisation
		Les marches ne sont pas adaptées aux salariés. Elles sont trop hautes	Aucune	Mettre en place une rampe ou une main courante
		Les passages sont encombrés de grand jouets (ex : petite maison d'enfants)	Aucune	Réaménager l'espace afin de laisser libre les zones de passage
	Présence de tuyauterie et d'aspérité au niveau du sol le linoléum est déchiré	Présence d'un tapis	Améliorer l'état du sol	
La cuisine	Electrification	Présence d'une prise électrique à proximité de la cuisson des repas	Aucune	Déplacement de la prise électrique vers une zone sèche
	Chute de plain pied	Les salariés enjambent la barrière les bras encombrés de plat	Barrière détachable	Laisser la barrière ouverte pendant le service des repas
	Chimique	Les produits d'entretien sont rangés à proximité du plateau de vaisselle	Présence d'un placard de produits ménagers spécifiques. Fiche de rappel des produits toxiques	Fiche de rappel sur le rangement des produits chimiques. Utiliser des produits moins dangereux et les stocker dans un lieu spécifique et adapté
La salle d'éveil	Chute de plain pied	Le linoléum est déchiré	Couverture par un linoléum non fixé	Remplacer le revêtement
La salle à manger	Risques liés aux manutentions	Les salariés se courbent pour équiper les enfants de bavoir	Aucune	Mettre à disposition une chaise adéquat à la taille du salarié afin d'équiper les enfants de bavoir
		Les salariés ramassent les détritres du repas au sol	Aucune	Mettre à disposition un balai et une pelle à manche
	Les salariés sont assis sur une chaise d'enfant pour donner le repas	Présence de chaise adaptée à leur taille	Utiliser du matériel adapté à la taille des salariés et des enfants	
	Chute de plain pied	Les salariés apportent les plats des enfants sur un sol encombré	Aucune	Ranger régulièrement les objets encombrants inutiles
La salle de bain	Risques liés aux manutentions	Les salariés se courbent lors du bain et du change des enfants	Aucune	Utiliser les tables de change de hauteur adapté aux salariés
	Chute de plain pied	Les salariés risquent de glisser lors du déplacement de la salle de bain à la salle de change	Aucune	Prévoir un sol antidérapant
Le transport	Risques liés aux circulations	Les salariés se déplacent avec les enfants le long de la route pour les déposer à l'école	Présence d'un minibus mais il n'est pas utilisé le matin à cause de la circulation routière, il est utilisé seulement l'après-midi	Utilisation du minibus même le matin Utilisation de gilet fluorescent
Le jardin	Risques biologiques	Les salariés nettoient le nez des enfants à l'aide de mouchoir à usage multiple	Les salariés nettoient le nez des enfants à l'aide de mouchoir à usage multiple	Utilisation de mouchoirs à usage unique, se munir de gel désinfectant, se laver les mains régulièrement

Les dirigeants des crèches et garderies visitées par les étudiants sont très satisfaits du travail réalisé, dans le sens où certains peuvent être simples à mettre en œuvre et à moindre coût. Les crèches constatent qu'en suivant ces moyens de prévention,

risques n'étaient peu ou pas pris en compte dans leur structure. Ils ont pris conscience que les mesures de prévention une solution d'amélioration des conditions de travail apparaît. Nous les remercions pour leur partenariat.